RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02110
Numéro SIREN : 511 373 946
Nom ou dénomination : ABENS

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2024 sous le numéro de dépôt 7837

ABENS
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : Centre commercial Camille Pelletan - 21-23, rue Jacques Duclos
93600 AULNAY SOUS BOIS
RCS BOBIGNY 511 373 946

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 FEVRIER 2024

L'an 2024,
Le 27 février,
A 17 heures

La société CBNS-HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est 19, rue Jacques Duclos 93600 Aulnay-sous-Bois, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 981750250, représentée par Monsieur Belhadj BENSNOUSSI, en sa qualité de gérant et associé unique,

Unique associé, représentant en tant que tel, la totalité des actions composant le capital de la Société ABENS, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, divisé en 100 actions de 100 euros chacune,

a pris la décision relative à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Ahmed BENSNOUSSI de ses fonctions de Président de la Société et désignation de Monsieur Belhadj BENSNOUSSI pour lui succéder
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Ahmed BENSNOUSSI de ses fonctions de Président, à compter de ce jour, désigne en qualité de Président de la Société, pour une durée illimitée et à compter du 27 février 2024 :

Monsieur Belhadj BENSNOUSSI
Demeurant 10 Avenue de Livry 93270 SEVRAN

Monsieur Belhadj BENSNOUSSI déclare accepter les fonctions confiées et déclare n'être, à titre personnel, atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction, susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

BB.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé unique, après lecture.

La Société CBNS-HOLDING
Représentée par Monsieur Belhadj BENSNOUSSI, gérant associé unique

Bon pour acceptation des fonctions du président..

(*) Mention manuscrite "Bon pour acceptation des fonctions de Président"